

- INFORMATION -

Un cahier de droits et devoirs est à disposition du public, jusqu'au 15 mars 2019, aux heures d'ouverture de la mairie de Courmangoux soit le mardi et vendredi de 14 à 18H.

Il remplace le cahier de doléances envoyé à l'A.M.R. 01 (Association des Maires Ruraux) le 14 janvier 2019.

D'autre part, nous tenons notre salle des fêtes à disposition de quiconque souhaiterait organiser le grand débat national lancé par le Président de la République.

La Préfecture facilite l'organisation et la bonne tenue des débats en se tenant à notre disposition.

Mireille MORNAY
Maire